

No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AOÛT 2014 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les conseillères, Mme Jacqueline Poirier et Mme Hélène Roussel  
Le conseiller, M. Yves Poussard.

Sont Absent(e) : La conseillère, Mme Emmanuelle Garnaud  
Les conseillers, M. Benoit Viel et M. Stéphane Fraser.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

#### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:32 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-08-188

QUE le conseil adopte l'ordre du jour sans aucune modification.

#### ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-08-189

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014, tenue à la salle Gilles Moreau.

#### 4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Nil

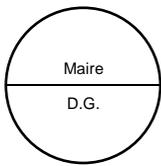
#### INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

#### 5. Information du Maire

En ce qui concerne les travaux à l'intersection de la rte du Fleuve et de la côte de l'Église, l'entreprise, Paysages du Fleuve, a repoussé deux fois ses dates de début des travaux avant le congé de la construction, puis a confirmé le début des travaux pour le lundi 11 août. La prochaine fois, on mettra des pénalités dans le contrat pour non-respect des dates.

En ce qui concerne les « couennes » d'herbe qui ont fleuri au printemps un peu partout sur les berges, une professionnelle du Comité ZIP de l'estuaire du Bas Saint-Laurent nous a mentionné que c'est un phénomène qui peut s'observer de temps en temps, probablement que les glaces ont déplacé ces « couennes » d'herbe à la fin de l'hiver. Or, aucune intervention humaine n'est possible, par contre il serait très surprenant que toute la rive de Notre-Dame-du-Portage devienne un marais. Il s'agit d'une constante évolution et il se peut fort bien que dans quelques années, on n'en voit plus.

En ce qui concerne les travaux de drainage dans le parc de l'Amitié, les travaux se feront aussi la semaine prochaine.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

Il y a eu une activité de sensibilisation de la Sureté du Québec sur la sécurité routière dans le secteur du parc de l'Amitié la semaine dernière. Quelques personnes ont été identifiées et rencontrées pour leur faire part de leur conduite excessive.

#### 6. Information des conseiller(ère)s

Nil

#### ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

#### 7. Modification des montants inscrits dans les « Listes de déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation » sur les procès-verbaux de janvier à juillet 2014

ATTENDU QUE le directeur général a la responsabilité et l'obligation de modifier les montants inscrits dans les procès-verbaux à la « Liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation » pour les mois de janvier à juillet 2014, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c E-15.1.0.1, Art. 203 et 204) et au Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits (2013-08-334);

ATTENDU QUE le directeur général a la responsabilité et l'obligation de rapporter toute modification aux procès-verbaux à une séance tenante, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c E-15.1.0.1, Art. 202.1);

ATTENDU QUE ces modifications n'ont aucune incidence sur le budget de la municipalité, qu'il s'agit juste d'un décalage entre les engagements de dépenses et les paiements de ces mêmes dépenses;

ATTENDU QUE tous les engagements de dépenses ont fait l'objet d'une approbation et que tous les paiements de dépenses ont fait l'objet d'une autorisation (décalage), conformément au Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits (2013-08-334);

CONSIDÉRANT QUE les montants à modifier sont les suivants :

	Montant rapporté	Montant corrigé
Janvier	110 766.01 \$	298 002.72 \$
Février	346 488.97 \$	353 866.20 \$
Mars	209 862.96 \$	96 229.71 \$
Avril	179 757.21 \$	212 003.35 \$
Mai	57 672.12 \$	137 048.92 \$
Juin	110 963.49 \$	70 812.00 \$
Juillet	292 518.93 \$	205 693.85 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-08-190

QUE le conseil autorise ces modifications aux procès-verbaux de janvier à juillet 2014.

#### 8. Autorisation pour inscrire la Municipalité à des prélèvements bancaires

ATTENDU QUE la Municipalité a un Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits (2013-08-334) qui édicte les paramètres de délégation de gestion des revenus et des dépenses;

ATTENDU QU'actuellement plusieurs fournisseurs rendent possible le prélèvement bancaire pour leur clientèle;

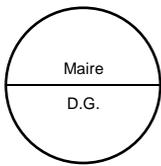
ATTENDU QU'il est possible d'utiliser cette méthode de paiement en respectant toutes les dispositions légales et exécutives propres aux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une amélioration pour l'administration des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-08-191

QUE le conseil autorise le directeur général, Louis Breton, à procéder à l'inscription pour des prélèvements bancaires afin de payer les entreprises avec lesquelles la Municipalité fait affaire.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

#### 9. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Comme chaque année, la FQM tient un congrès. Cette année, les délégués au congrès seront le maire, Vincent More, et le directeur général, Louis Breton, comme les années passées. Or, il n'est pas garanti qu'il s'agisse toujours de ces deux postes qui soient délégués à participer au congrès de la FQM. Dans les années à venir, un(e) conseiller(ère) pourra éventuellement accompagner le maire.

#### 10. Avis de motion – politique de gestion des ressources humaines

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un Règlement sur la politique de gestion des ressources humaines.

#### 11. Annulation des intérêts sur comptes-contribuables et radiation des intérêts sur factures payées

ATTENDU QU'il y a eu une erreur d'adresse lors de la facturation du compte de taxe annuel concernant le matricule 7295-65-8085;

ATTENDU QU'il y a eu une erreur d'information transmise pour le 1<sup>er</sup> versement au compte de taxe annuel concernant le matricule 7192-44-6632;

ATTENDU QU'il y a eu une double facturation pour la location de la salle Gilles-Moreau de Jean-Pierre Guérette dans le compte D9998;

ATTENDU QU'il y a eu paiement total du compte D1268 et qu'il reste depuis quelques cents d'intérêts qui s'accumulent;

ATTENDU QU'il y a eu paiement total du compte D1269 et qu'il reste depuis quelques cents d'intérêts qui s'accumulent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-08-192

QUE le conseil autorise le directeur général à annuler les intérêts pour les matricules 7295-65-8085 et 7192-44-6632 et à radier les intérêts dans les comptes D9998, D1268 et D1269.

#### 12. Officialisation de l'embauche de Keven Desjardins

ATTENDU QUE M. Robin Laplante, journalier, a quitté son poste à la Municipalité depuis août 2013;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites internet de Québec Municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de journalier, mais qu'une occasion s'est présentée pour embaucher Keven Desjardins à un autre poste que celui qui était visé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la politique de gestion des ressources humaines n'est pas encore adopté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-08-193

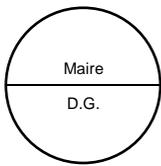
QUE le Conseil officialise l'embauche de M. Keven Desjardins à titre d'employé permanent avec une période de probation de 6 mois depuis le 21 avril 2014, selon les conditions de travail entendues et sur une base de 38 semaines à 37,5 h/semaine et de 14 semaines à 10 h/semaine.

#### 13. Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le Conseil a le droit de désigner un(e) maire(sse) suppléant(e) pour pallier à l'absence ou la vacance au poste du maire, Vincent More, advenant le cas;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Hélène Roussel s'est portée volontaire et désire assumer les fonctions, les droits, les responsabilités et les obligations du poste de mairesse suppléante du 6 au 17 août 2014, advenant le cas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou  
Annotation

**2014-08-194**



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

QUE le conseil nomme Hélène Roussel comme mairesse suppléante du 6 au 17 août 2014.

#### **COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

##### **14. Transmission de la résolution pour la tenue d'un BAPE dans le projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada**

La Municipalité a fait parvenir la résolution 2014-07-168 à toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'à la MRC de Rivière-du-Loup pour signifier que le conseil municipal demande la tenue d'un BAPE spécifiquement sur l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada.

#### **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

##### **15. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel, comme responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

#### **DEMANDE – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

##### **631, rte de la Montagne, démolition d'un bâtiment patrimonial (Maison Michaud)**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la démolition du bâtiment patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est déjà prononcé dans la résolution U2014-34 et qu'aucun changement n'est indiqué par rapport à cette décision;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande de démolition et d'encourager le propriétaire, M. Germain Dumont, à travailler de concert avec le comité citoyen intéressé à protéger ce bâtiment patrimonial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-195**

QUE le conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

##### **414, rte du Fleuve, aménagement du terrain – cour avant**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'aménagement d'une allée d'accès partant du stationnement jusqu'à l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

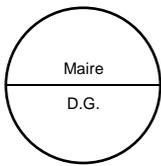
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-196**

QUE le conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

##### **476, rte du Fleuve, aménagement du terrain – cour avant**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'aménagement d'un escalier extérieur du côté Est du stationnement, la construction d'un mur de soutènement du côté Ouest et Sud du stationnement, l'aménagement d'une allée de type « pas chinois » sur le talus en face de la galerie et l'aménagement d'un trottoir en dalle de patio de 24"X24" du côté Ouest de l'habitation;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet est inadéquate et qu'il est nécessaire de déposer un plan à l'échelle pour toute demande d'aménagement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE malgré le manque d'information reçu pour bien analyser le projet, pour l'instant le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé sous réserve de déposer un plan de l'aménagement à l'échelle, sans quoi aucun permis ne sera délivré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-197**

QUE le conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

#### **504, rte du Fleuve, aménagement du terrain – cour latérale gauche**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'aménagement de la cour latérale Est, d'enlever un muret et des cèdres, de déplacer l'escalier au fond du stationnement, de construire un nouveau muret de pierres au bas du talus arrière et d'effectuer la réfection du stationnement avec des pierres plates;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-198**

QUE le conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

#### **518, rte du Fleuve, aménagement du terrain – cour avant**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'aménagement de la cour avant, d'enlever un cèdre et un muret de bois pourri afin de le remplacer par un talus gazonné;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-199**

QUE le conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

#### **541, rte du Fleuve, rénovation d'une porte**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter le changement d'une porte qui ouvre à l'extérieur par une porte qui ouvre à l'intérieur du bâtiment avec un type de porte identique (matériau et couleur) à celle de l'autre logement du même bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

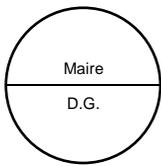
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-200**

QUE le conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

#### **545, rte du Fleuve, aménagement du terrain – cour avant**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter le réaménagement du stationnement afin d'y placer les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage et de couper les trois épinettes de Norvège qui débordent sur le stationnement et sur le trottoir municipal.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-201**

QUE le conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

#### **DEMANDE – DÉROGATION MINEURE**

##### **323, ch. Du Lac – installation d'une piscine hors-terre**

ATTENDU QUE la demande consiste à rendre conforme l'implantation d'une piscine en partie dans la cour avant, en partie dans la cour latérale de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-202**

QUE le conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

#### **16. Suivi de la Corporation portageoise de développement (CPD)**

ATTENDU QU'en l'absence de Mme Emmanuelle Garnaud, comme responsable de la CPD, M. Vincent More présente sommairement les dossiers en cours de la CPD à l'assemblée.

##### **Projet piscine municipale et espace culturel**

Le compte à rebours est commencé! Dix firmes d'architecture ont été invitées à soumissionner sur le projet – piscine municipale et espace culturel – à partir d'un document qui a été validé par des employé(e)s, des bénévoles, des usagers, des professionnels et par les membres du conseil. L'ouverture des soumissions se fera le 25 août.

Un exercice de concertation et de consultation sera assurément pris en compte *via* la création d'un comité aviseur et par une rencontre avec la population afin d'aiguiller le conseil dans ses décisions.

##### **Projet du sentier du Portage**

Le sentier du Portage a franchi une étape importante. Toutes les municipalités traversées par le parcours actuellement visé ont donné leur accord de principe à la réalisation du projet.

À Notre-Dame-du-Portage, deux personnes ont été désignées pour cheminer dans ce projet. Il s'agit de Lise Pelletier, membre de la Corporation portageoise de développement, et Hélène Roussel, conseillère à la Municipalité.

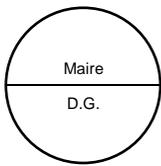
#### **17. Demande de permis de tournage « Les êtres chers » à NDP**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de tournage pour le film « Les êtres chers », réalisé par Anne Émond, originaire de Saint-Roch-Des-Aulnaies;

CONSIDÉRANT QUE le tournage se déroulera sur la rte du Fleuve du 3 au 26 septembre 2014 avec des plans d'une intermittenance de 3 minutes;

CONSIDÉRANT QU'il faudra prévoir une signalisation adéquate qui devra être installée aux trois accès de la route du Fleuve (côte de l'Église, parc de l'Anse et parc des Grèves) et produire un plan qui indiquera le nombre de véhicules, les endroits et les moments utilisés pour le stationnement, le tout à la convenance de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou  
Annotation

**2014-08-203**



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

QUE le conseil autorise la demande de permis de tournage pour le film « Les êtres chers » en ces termes.

#### **18. Suivi sur la constitution d'une zone industrielle**

Une rencontre a eu lieu avec le promoteur de la zone industrielle, M. Raynald April. Le promoteur et la Municipalité ont bien avancé le dossier. Plusieurs éléments ont fait l'objet d'une discussion : la configuration du réseau routier et l'alimentation en électricité, le devoir du promoteur de livrer des rues pavées et une ligne de distribution en électricité, le prix et la portion que la Municipalité entend acquérir du promoteur, l'acquisition du chemin longeant la bretelle d'autoroute par la Municipalité (propriété actuelle du Ministère des Transports du Québec).

La municipalité est en voie de signer une entente avec M. Raynald April afin de se porter acquéreur d'une partie des terrains qui seront dézonés à un prix très attractif. La municipalité pourra ensuite les revendre au même prix aux citoyens de Notre-Dame-du-Portage qui seront aiguillés vers cette zone industrielle. Le conseil réfléchit également à l'établissement de congés de taxes dégressifs afin de développer assez rapidement la zone industrielle.

#### **19. Suivi sur le développement résidentiel – pavage du secteur des Îles, annonce de la TECQ**

Vincent More, maire, annonce que la Municipalité est encore dans l'attente des modalités administratives du programme de la TECQ qui ne sont pas encore déterminées, donc les délais pour l'exécution des travaux ne peuvent pas encore être fixés. Mais la municipalité se prépare déjà à monter ses plans et devis pour opérer aussitôt que possible, comme il a été promis plusieurs fois aux résident(e)s du secteur des Îles.

#### **20. Demande de subvention – Programme ÉcoConnexions CN (Canadien National) – 25 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'Anse**

ATTENDU QUE le conseil a identifié le projet d'aménagement du parc de l'Anse comme l'un de ses projets prioritaires en 2014 (à la séance extraordinaire de l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation pour l'année 2014, le 27 janvier 2014);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est fait faire des plans et devis et a obtenu un estimé de 298 442 \$ pour effectuer le projet de la firme Urbanex Groupe Roche Itée (partie sud du parc de l'Anse);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté un projet de préservation et de valorisation du littoral côtier avec l'aide du comité ZIP estimé à 98 465 \$ (partie nord du parc de l'Anse, côté nord de la route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà investi 37 830 \$ entre 2012 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit solliciter l'aide financière des gouvernements et d'autres partenaires financiers pour réaliser un projet d'une telle envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

**2014-08-204**

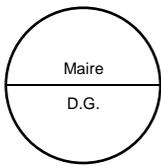
QUE le conseil mandate Louis Breton, directeur général, pour élaborer et soumettre une demande d'aide financière pour un montant de 25 000 \$ dans le cadre du programme ÉcoConnexions CN, de Canadien National.

#### **21. Avis de motion – modification du Règlement de construction (90-08-129)**

Un avis de motion est donné par Hélène Roussel pour l'adoption ultérieure d'une modification du Règlement de construction (90-08-129) afin d'enlever toute référence au Code national du bâtiment (CNB).

#### **22. Avis de motion – modification du Règlement de zonage (90-06-127)**

Un avis de motion est donné par Hélène Roussel pour l'adoption ultérieure d'une modification du Règlement de zonage (90-06-127) afin de redéfinir « habitation bifamiliale isolée ».



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

#### **23. Avis de motion – citation de l'école de l'Anse comme bien patrimonial**

Un avis de motion est donné par Yves Poussard pour effectuer la citation de l'école de l'Anse comme bien patrimonial, une désignation qui s'appuie sur sa valeur historique (École de l'Anse, 234 rte du Fleuve, Notre-Dame-du-Portage, no 4 530 745 du cadastre du Québec, propriété de Patrimoine et Culture du Portage).

#### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **24. Suivi sur les projets des parcs intergénérationnels**

En ce qui concerne le financement des parcs intergénérationnels, la vente de billets pour un tirage est actuellement en branle alors que le Nage-o-Thon du 25 juillet a récolté un montant de 135.25 \$.

Pour ce qui est du tirage, il aura lieu le 6 septembre prochain en même temps qu'un souper bénéfique - épluchette de blé d'inde.

Le parc de l'Amitié sera aménagé à l'automne 2014 alors que le parc des Îles le sera au printemps 2015.

La Municipalité est sur le point de préparer un plan d'aménagement du parc de l'Amitié afin de le soumettre à la validation des gens impliqués dans ce projet.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

#### **25. Transfert de propriété – terrains du Ministère des Transports du Québec (MTQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé l'acquisition des terrains identifiés par les no 4 530 746, 4 532 730, 4 789 060 et 4 789 570 du cadastre du Québec, propriété du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le transfert de propriété se fait à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le cessionnaire a la charge de faire effectuer le certificat de localisation desdits terrains et que l'acquéreur a la charge de payer l'acte notarié pour le transfert de propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-205**

QUE le conseil mandate Vincent More, maire, et Louis Breton, directeur général, à signer la transaction chez un notaire sans aucune contrepartie.

#### **26. Mandat au directeur général pour corriger l'infiltration d'eau dans le secteur du 557 au 581 rte du Fleuve**

ATTENDU QUE la Municipalité fait le constat que depuis la modification de la structure de la chaussée, l'eau s'accumule de toute apparence dans le secteur du 557 au 581 rte du Fleuve;

CONSIDÉRANT QU'une intervention rejoignant le niveau le plus bas devrait permettre de drainer l'accumulation d'eau du secteur visé et corriger la problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Yves Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

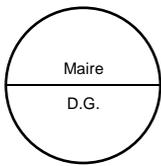
**2014-08-206**

QUE le conseil mandate Louis Breton, directeur général, à constituer des plans et devis et à signer un contrat avec un accord préalablement décerné par les membres du conseil pour effectuer les travaux nécessaires.

#### **27. Mandat au directeur général pour effectuer la réfection des abords de route sur la côte de la Mer et la côte de l'Église**

ATTENDU QUE le ruissellement de surface occasionne un ensablement sur la rue des Îles et que c'est dangereux pour la sécurité routière, le passage des cyclistes et des piétons;

ATTENDU QUE le ruissellement de surface affecte considérablement les abords de la côte de la Mer et de la côte de l'Église dans des secteurs précis;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT QU'une intervention rapide est de mise afin de protéger la chaussée et d'empêcher que le pavage ne se brise prématurément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-207**

QUE le conseil mandate Louis Breton, directeur général, à constituer des plans et devis et à signer un contrat avec un accord préalablement décerné par les membres du conseil pour effectuer les travaux nécessaires.

#### **28. Cas du 587 rte de la Montagne – remboursement de travaux non-autorisés**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de remboursement pour des travaux non-autorisés, soit la réfection d'un bout d'escalier pour un montant de 459.09 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a pas été formulée avant, mais après la réalisation des travaux, une fois les montants défrayés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-208**

QUE le Conseil n'autorise aucun remboursement pour cette demande.

#### **29. Cas du Rocher Malin, propriété de Jean-Pierre April**

Le conseil a déjà adopté une résolution à cet égard (2014-07-179).

### ***PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS***

#### **30. Contribution au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) pour services rendus**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contribuer au Centre de recherche en déficience intellectuelle (CRDI) pour les services rendus de déchetage des documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-209**

QUE le Conseil attribue 90 \$ au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle pour les services rendus.

### ***SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS***

#### **31. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – juillet 2014**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de juillet 2014, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Hélène Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-08-210**

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 259 925.75 \$.

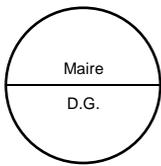
### ***PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

#### **32. Période de questions / réponses facultatives**

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Fautes de français – Une citoyenne manifeste son malaise quant au fait de laisser quelques fautes dans des documents publics... Il en va de notre image...



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

- Toilette chimique – Un citoyen se demande si les toilettes chimiques sont gérées avec ou sans vidange. Vincent More mentionne qu'il s'agit de 2 vidanges, l'une au début et l'autre en fin de la semaine.
- Infiltration d'eau dans le secteur du 557 au 581 rte du Fleuve – Une citoyenne s'interroge sur la responsabilité et les obligations de la firme de conception et de l'entreprise de construction dans le cadre du projet d'aqueduc – secteur central. Vincent More mentionne qu'il est difficile d'établir la preuve qu'il y a eu une erreur dans ce dossier, d'autant plus que le projet ne prévoyait aucun égout pluvial, et que les travaux à faire pour régler la situation devraient être moins chers et plus rapides que des poursuites à cet égard.
- Assurance – Un citoyen s'informe si le rapport a été fait au Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI) car il n'a pas constaté de baisse au niveau de ses assurances habitations. Louis Breton l'informe que ce rapport a bel et bien été fait depuis plusieurs mois et qu'il va en aviser la population dans le prochain Info-Portage.
- Entreprise Norbert Lapointe – Une citoyenne s'informe sur les montants payés à l'entreprise de Norbert Lapointe. Louis Breton l'avise que l'addenda pour le contrat de l'entretien des terrains municipaux était de 4 500 \$ excluant taxes.
- Lots visés de dézonage agricole – Des citoyen(ne)s s'interrogent sur les lots visés de dézonage à la CPTAQ. Ils s'inquiètent que ces lots soient éventuellement accessibles à des usages autres que résidentiel. Louis Breton mentionne qu'il y a toujours une possibilité, mais que le conseil n'a pas l'intention de changer les usages dans le secteur visé et que la loi permet aux citoyen(ne)s d'être avisé(e)s, de se faire entendre et de contrer un tel changement de zonage, advenant le cas.
- Zone industrielle – Un citoyen s'informe des intentions de la Municipalité concernant la zone industrielle. Vincent More mentionne que la Municipalité compte acquérir une portion du terrain du promoteur pour régler les situations dérogatoires sur son territoire avec quelques terrains supplémentaires à offrir sur le marché avec un prix acceptable et des congés de taxes. Les usages seront tels qu'édictees par la MRC, c'est-à-dire dans les paramètres d'une zone industrielle légère, modérée et para-industrielle.

### 33. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21:06.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier